





ALGÉRIE

AUCUNE RÉPONSE INDIVIDUELLE N'EST APPORTÉE AUX DEMANDES

CONCERNANT « TOUT DOCUMENT » OU « TOUT DOSSIER PERSONNEL » RELATIF A UN ASCENDANT

En effet, pour les courriers relatifs à des demandes portant sur « tout document (ou dossier) administratif (ou personnel) » ou portant sur « toute photographie concernant un ascendant », la Commission d'accès aux documents administratifs (CADA- https://www.cada.fr/administration/la-communication-des-documents-administratifs) précise que les demandes d'accès doivent porter sur **des documents existants** et que le livre III du Code des relations entre le public et l'administration ne permet pas d'obtenir une réponse à une simple demande de renseignement.

Les Archives nationales d'outre-mer ne peuvent donc donner suite à des demandes imprécises.

Par conséquent, il appartient aux demandeurs :

- 1. de prendre connaissance des éléments d'information recensés dans le tableau ci-dessous,
- 2. d'effectuer eux-mêmes des recherches dans les bases de données en ligne sur le site Internet des ANOM :
 - o état civil numérisé : http://anom.archivesnationales.culture.gouv.fr/caomec2/recherche.php?territoire=ALGERIE
 - o registres matricules numérisé : http://anom.archivesnationales.culture.gouv.fr/regmatmil/
 - o base nominative *Personnes et familles*: http://anom.archivesnationales.culture.gouv.fr/nominatif/
- 3. d'effectuer eux-mêmes des recherches dans les instruments de recherche à disposition sur le site Internet des ANOM
 - Archives des préfectures
 - d'Alger (http://anom.archivesnationales.culture.gouv.fr/ark:/61561/wz818g0z0v),
 - d'Oran (http://anom.archivesnationales.culture.gouv.fr/ark:/61561/wz818wqpsd)
 - de Constantine (http://anom.archivesnationales.culture.gouv.fr/ark:/61561/wz818rlkmi)
 - Archives des communes mixtes : http://anom.archivesnationales.culture.gouv.fr/ark:/61561/wz818ystwp
 - Archives des sections administratives spécialisées : http://anom.archivesnationales.culture.gouv.fr/ark:/61561/mt758xsa.



Liberté Égalité Fraternité



Toutefois, si la consultation de tous ces éléments ne répondait pas à la demande, il appartient aux demandeurs de la reformuler en précisant exactement :

- le type et la nature du document recherché,
- les nom, prénom, filiation, date et lieu de naissance de la personne concernée,
- la zone géographique concernée (régions d'Alger, d'Oran, ou de Constantine) ou la commune concernée.

Documents pour lesquels les ANOM ne détiennent pas les collections de référence	Services référents pour délivrer des copies authentiques
EN FRANCE	
Etat civil	Originaux conservés en Algérie. Copies partielles de l'état civil dit européen réalisées sur microfilms par le Ministère des Affaires étrangères de 1967 à 1972. Pour les citoyens français
	Actes de moins de 100 ans
	Extraits à demander au Service central de l'état civil du Ministère des Affaires étrangères https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/services-aux-francais/etat-civil-et-nationalite-francaise/etat-civil/article/demander-la-copie-d-un-acte-d-etat-civil
	ou https://pastel.diplomatie.gouv.fr/dali/index2.html
	Actes de plus de 100 ans Copies numériques disponibles en ligne de 1830 à 1918 sur le site des ANOM à l'adresse suivante http://anom.archivesnationales.culture.gouv.fr/caomec2/recherche.php?territoire=ALGERIE
Casier judiciaire	Originaux conservés par le ministère de la Justice français https://casier-judiciaire.justice.gouv.fr/pages/accueil.xhtml
Dossiers et décrets de naturalisation	Originaux conservés par les Archives nationales, site de Pierrefitte-sur-Seine https://www.siv.archives-nationales.culture.gouv.fr/siv/cms/content/helpGuide.action?preview=false&uuid=8dc87e75-c0f2-4b5b-be8e-a6999f19bb6a
Registres matricules militaires/Etats signalétiques et	Pour les citoyens français
des services/Etats de services militaires	Classes antérieures à 1921 (hommes nés avant 1901)



Liberté Égalité Fraternité



Copies numériques disponibles en ligne de 1866 à 1921	
http://anom.archivesnationales.culture.gouv.fr/regmatmil/	
Classes postérieures à 1940 (hommes nés après 1920)	
Originaux conservés par le Service historique de la Défense, site de Pau	
https://www.servicehistorique.sga.defense.gouv.fr/centres-shd/pau-centre-des-archives-du-personnel-	
militaire-capm	
Pour les recrues ne disposant du statut de citoyen français	
Originaux conservés par le Service historique de la Défense, site de Pau	
https://www.servicehistorique.sga.defense.gouv.fr/centres-shd/pau-centre-des-archives-du-personnel-	
militaire-capm	
Originaux conservés par le Service historique de la Défense, site de Vincennes	
https://www.servicehistorique.sga.defense.gouv.fr/centres-shd/vincennes-centre-historique-des-archives	
officiers, adjoints de gendarmerie etc) EN ALGÉRIE	
Originaux conservés en Algérie.	
Mairies et collectivités locales algériennes	
Voir site Internet du ministère de l'Intérieur algérien	
http://www.interieur.gov.dz/index.php/fr/component/annuaires/annuairecommunes.html	
ou http://www.interieur.gov.dz/index.php/fr/mes-d%C3%A9marches-administratives.html	
Originaux conservés en Algérie.	
Centres des archives judiciaires placés auprès de chaque juridiction en Algérie. Voir la carte et les	
coordonnées des juridictions algériennes sur le site du ministère de la Justice algérien	
https://www.mjustice.dz/html/carte_coordonnees_juridictions/index.html	
Originaux conservés en Algérie.	
Conservations foncières situées dans les wilayas (s'adresser à chaque wilaya, il y a plusieurs bureaux par	
wilaya)	
http://www.foncier-finance.gov.dz/?Au-niveau-Wilaya	
Voir le site Internet du ministère des Finances algérien	



Liberté Égalité Fraternité



http://www.foncier-finance.gov.dz/?Copies-d-acte-et-de-Documents-de-la-conservation-fonciere
http://www.foncier-finance.gov.dz/?Cadastre-et-conservation-fonciere

Par ailleurs, les Archives nationales d'outre-mer sont un service public patrimonial conservant des archives historiques pour les besoins de la recherche historique. L'état des fonds qui y sont conservés peut être consulté grâce à Irel http://anom.archivesnationales.culture.gouv.fr/.